

**Postulat Catherine Labouchère et consorts – Jeunes adultes en difficulté (JAD) et les mesures d’insertions sociales (MIS), un accord imparfait à qui il faut redonner le bon tempo**

*Texte déposé*

Les suites de la votation du 9 février 2014 ont fait prendre conscience aux citoyens suisses que quelle que soit la solution trouvée pour l’application de l’initiative constitutionnelle, une limitation de l’immigration sera imposée. *De facto*, le recours aux travailleurs indigènes sera accentué et incontournable. Pour faire face à ces défis, le travail des femmes, des aînés et des jeunes constitue des pistes de solutions, du moins en partie.

Par ailleurs, un accent fort doit être mis sur l’obtention d’une formation professionnelle de base qualifiée et reconnue, afin que le maximum de ces personnes puisse répondre aux exigences requises par les emplois nécessaires à l’économie.

Même si le chômage des jeunes dans notre pays est moins élevé que dans d’autres pays – il faut s’en réjouir – il reste une frange de jeunes en difficulté, non aptes à l’emploi immédiatement, pour lesquels il faut trouver des solutions conduisant à une insertion dans la formation professionnelle.

La prise en compte de la formation professionnelle pour les jeunes adultes en difficulté (FORJAD) a trouvé un dénouement satisfaisant : une bourse leur est accordée pendant leur période de formation et non plus une aide sociale. C’est important dans l’esprit et la finalité de la mesure.

Toutefois, il reste des jeunes adultes en difficulté (JAD) — 18-25 ans — non aptes à l’emploi, ni à une formation immédiate. Ces derniers, inscrits dans les centres sociaux régionaux (CSR), reçoivent une aide mensuelle de 977 francs par mois pour leur entretien personnel à laquelle s’ajoutent l’aide au logement, l’aide à l’assurance-maladie, voire d’autres aides de cas en cas. Des mesures d’insertion sociale (MIS) — cours de coaching, ateliers, stages etc. — sont prévues pour ces jeunes JAD dans différentes associations ou fondations régionales subventionnées. S’ils intègrent les MIS, leur aide est alors augmentée de 133 francs par mois.

Or, que constate-t-on ? L’activation des JAD par les CSR dans les MIS n’est pas toujours optimale. Trop de ces jeunes continuent à ne dépendre que de l’aide sociale. Les MIS restent souvent avec des places vides. Il est indispensable de savoir pourquoi, sinon ces jeunes de sortiront pas de la dépendance à l’aide sociale et resteront au revenu d’insertion (RI). Ce n’est souhaitable ni pour eux, ni pour la société, cela d’autant plus que les dépenses sociales sont lourdes pour le canton et que leur utilisation mérite un regard vigilant sur l’adéquation de leur utilisation.

Il est temps de sortir du constat et de trouver des moyens plus efficaces pour que le plus grand nombre de jeunes en difficultés entreprenne une formation professionnelle en passant, si nécessaire, par des MIS.

C’est pourquoi le présent postulat demande au Conseil d’État une étude de cette problématique, notamment avec les éléments suivants :

- État des lieux du nombre de JAD par CSR ainsi que la durée moyenne du revenu d’insertion offert.
- Nombre de places de MIS par région.
- État des lieux des incitatifs donnés par les CSR aux JAD pour intégrer un processus de formation ou une MIS, respectivement du rapport des CSR aux services cantonaux sur le suivi de ces questions ?
- Y a-t-il des sanctions prévues pour les JAD qui ne veulent pas entrer dans ce processus de MIS ?

- État des lieux des moyens mis en oeuvre pour que les JAD puissent intégrer plus rapidement une formation professionnelle.
- La vision du Conseil d'État sur l'intégration de ces jeunes dans un avenir professionnel.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Catherine Labouchère  
et 30 cosignataires*

### *Développement*

**Mme Catherine Labouchère (PLR) :** — Un jeune sans formation, cela devrait nous interpeller chaque fois. Il n'est pas admissible, pour une société comme la nôtre, de ne pas tout entreprendre pour l'accompagner et le motiver à entrer dans un processus d'apprentissage. A ce titre, ce qui a été fait par le Programme de formation pour les jeunes adultes en difficulté (FORJAD), qui sont entrés en formation est à souligner comme une réussite, à la fois sur le fond et sur la forme. Ces jeunes adultes ne sont pas assistés, mais aidés par une bourse d'études. Cela leur donne des perspectives pour leur futur métier.

Parallèlement, il existe encore de jeunes adultes en difficulté — les JAD — qui passent par les Centres sociaux régionaux (CSR) et reçoivent de l'argent alors qu'ils ne font rien, ce qui n'est pas normal. Certes, ils sont fragilisés par la vie ou ont des difficultés d'adaptation sociale, mais il ne suffit pas de les assister financièrement. Il faut tout entreprendre pour qu'ils entrent dans un programme de mesures d'insertion sociale qui les accompagnera jusqu'à ce qu'ils puissent durablement entrer dans une formation. Trop souvent, malheureusement, des places de mesures d'insertion sociale restent vides. Pourquoi ? C'est ce que demande le présent postulat. Les jeunes en question passent par les CSR, ils sont donc connus et on peut donc légitimement s'interroger pour savoir pour quelle raison la coordination entre les CSR et les organismes disposant des mesures d'insertion sociale ne fonctionnent pas mieux. Il n'est pas normal que des jeunes n'aient que le RI pour seul avenir ! Il faut tout mettre en oeuvre pour ne pas leur laisser ce destin, mais au contraire les aider à construire un futur professionnel. Nous aurons l'occasion d'en discuter en commission.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**